



Invitation aux médias : Conférence internationale au Conseil de l'Europe à Strasbourg

La députée Karine Lebon : « Sans indemnisation, pas de justice »

En France, les enfants dits de la Creuse doivent obtenir une réparation adéquate conformément à la résolution 2533 du Conseil de l'Europe.

Chères professionnelles des médias, chers journalistes,

Le 26 janvier 2024, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a pris une mesure historique en appelant à la reconnaissance de la maltraitance dans les institutions à travers l'Europe (Résolution 2533). Cette décision souligne la nécessité d'une réparation globale pour toutes les formes de violence à l'égard des enfants, y compris les abus sexuels, la violence physique et les mauvais traitements dans les institutions publiques, privées et religieuses. S'inspirant de l'exemple des bonnes pratiques de la Suisse, l'APCE a demandé « une réparation intégrale pour toutes les violences commises à l'encontre des enfants », qui reflète véritablement la gravité du préjudice subi et soit proportionnelle à celui-ci. Cela concerne également les enfants dits de la Creuse.

Processus de réparation pour les enfants dits de la Creuse selon les termes du Conseil de l'Europe

En France, les enfants dits de la Creuse devraient obtenir une réparation adéquate. Ceci en accord avec une décision du Conseil de l'Europe qui exige un traitement global des cas d'abus en Europe. La députée Karine Lebon, députée de La Réunion, présente pour la première fois sa proposition de loi lors de la Conférence internationale du 6 décembre à Strasbourg. Elle est soutenue par la Fédération des Enfants Déracinés des DROM (FEDD) et sa présidente Marie-Germaine Périgogne, ainsi que par l'Association France Initiative Justice et sa présidente Élisabeth Rabesandratana et Justice Initiative Europe. Des ministres et des députés d'autres pays européens expliqueront également à l'occasion de ce congrès la manière dont ils entendent traiter juridiquement les cas d'abus d'autrefois.

Les médias sont invités à participer à la conférence :

Conférence internationale au Conseil de l'Europe à Strasbourg

**La lutte du Conseil de l'Europe contre la maltraitance des enfants dans les institutions en Europe
Vendredi 6 décembre 2024, 11h30 - 17h**

Les États membres du Conseil de l'Europe sont confrontés à des défis différents lorsqu'il s'agit de traiter des cas d'abus passés. Afin de donner aux États membres des pistes sur la manière dont la réparation peut se faire sur une base individuelle, la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable organise une conférence internationale en collaboration avec la délégation suisse auprès de l'APCE et la Fondation Guido Fluri.

D'éminents intervenants, des survivants, des ONG, des universitaires et des responsables politiques de différents pays, partageront leurs points de vue, leurs expériences et leurs stratégies afin d'aider les États membres à aborder efficacement ces questions cruciales et à s'engager avec succès sur la voie de la réparation.

La conférence affiche complet et suscite beaucoup d'intérêt de la part des médias internationaux. Nous prions les journalistes de s'accréditer rapidement à l'adresse suivante :

<https://badge-request.coe.int/?frm=KS14rDAI4m68Thu9>

Les demandes d'interview sont à adresser à Madame Karine Lebon et Marie-Germaine Périgogne : initiative.j@yahoo.com